

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

COMPETENCES OBLIGATOIRES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique (ZAE), industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire (CC.2016.146) - Aménagement et entretien du parc d'activités de Sophia Antipolis, pour les zones situées sur le périmètre de la CASA - Actions de développement économique d'intérêt communautaire, et notamment dans les domaines suivants : agriculture, agro-alimentaire, pastoralisme et aquaculture, recherche et valorisation des technologies, tourisme, commerce et artisanat - Actions d'intérêt communautaire en matière d'insertion économique et de formation initiale, professionnelle et continue - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (CC.2016.164 et CC.2018.091) - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et zones d'activités touristiques (CC.2016.058) 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire - Organisation des transports urbains - Autres politiques de transports publics d'intérêt communautaire telles le transport de marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme local de l'habitat - Politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire 	
POLITIQUE DE LA VILLE	ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	GEMAPI
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire - Dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance 	<p style="text-align: center;">Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (CC.2016.116)</p>	<p style="text-align: center;">Collecte des déchets des ménages et assimilés. N.B. : La compétence de gestion des déchetteries a été transférée au syndicat mixte UNIVALOM courant 2018</p>	<p style="text-align: center;">Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (CC.2017.125)</p>

COMPETENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (CC.2016.050)

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, CREATION OU AMENAGEMENT, ENTRETIEN

CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

COMPETENCES FACULTATIVES

- Etudes sur les divers réseaux et systèmes d'assainissement
- Etudes portant sur la lutte contre les inondations
- Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'enseignement notamment supérieur ou international
- Actions d'intérêt communautaire en matière culturelles ou éducatives
- Actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire
- Protection et valorisation des espaces naturels ou agricoles d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire
- Etudes relatives au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du grand public
- Toutes études relatives à l'assistance aux communes membres et à d'éventuelles extensions des compétences de la communauté d'agglomération
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (CC.2014.153)
- Missions hors GEMAPI (CC.2017.125)
- Gestion des eaux pluviales (CC.2017.126)

